

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 29 juin 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (10) M. HOAREAU, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUM, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. MEZUI représenté par Mme GINDRE.

Membres excusés : (4), Mme JACQUEMARD, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Date de convocation : 23 juin 2023.

Délibération n° : 23-2023

Objet : Attribution de subventions aux associations – exercice 2023

Diverses associations sollicitent le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention. Il s'agit des associations suivantes :

⇒ **Croix Rouge Française unité locale Dijon Métropole** : aide demandée (11 000 €) pour le fonctionnement du Samu Social pour l'année 2023. Cette structure mobile permet d'aller au devant des personnes sans domicile fixe ou en grande précarité, en s'efforçant de leur trouver hébergement, écoute, nourriture, boissons fraîches l'été et chaudes l'hiver. Elle assure des maraudes tous les soirs à partir de 20h jusqu'à minuit du 1 novembre au 31 mars. Le reste de l'année, cette structure est présente sur le territoire métropolitain aux mêmes heures deux fois par semaine.

⇒ **Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail** : aide demandée (30 000 €) pour le fonctionnement du CAI (Centre d'Accueil et d'Aide à l'Insertion) pour l'année 2023. Ce centre accueille les personnes asociales, très marginalisées, ayant un comportement agressif et violent pour lesquelles les établissements existants ne sont pas adaptés. Prise en charge de ces personnes par du personnel compétent en utilisant des logements individuels adaptés.

⇒ **Union Départementale des CCAS** : dans le cadre d'un appel à projet de l'UNCCAS afin d'aller vers les populations les plus démunies des CCAS, faciliter l'accès aux droits pour tous et lutter contre la fracture numérique en Côte d'Or, l'UDCCAS a été retenue pour le développement des savoir-faire numériques dans les CCAS de Dijon, Chenôve et Beaune. Ainsi, de septembre 2023 à février 2024, des ateliers numériques collectifs seront proposés aux publics repérés et des accompagnements individuels seront réalisés à l'occasion de visites à domicile par les travailleurs sociaux. Le budget total de ce projet est de 28 336 €. C'est pourquoi l'UDCCAS a sollicité le CCAS de Dijon à hauteur de 1 000 € correspondant à l'achat de réglettes scanner facilitant l'instruction des dossiers lors de rendez-vous à domicile. Il est à noter que ces réglettes scanner appartiendront en suite au CCAS de Dijon.

Le montant des subventions proposées s'élève à 42 000 € au titre de l'exercice 2023.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent les montants des subventions proposés à verser aux associations citées ;
- disent que les sommes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale ;
- approuvent chacun des projets de convention de financement à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et les divers organismes ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer les conventions de financement avec les associations citées pour l'année 2023 ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale et à signer les documents définitifs.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1